



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RFF

Question écrite n° 2176

Texte de la question

M. Robert Poujade attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés créées par le transfert à RFF de la propriété des quais et des passages souterrains des gares voyageurs de la SNCF. Un projet de modernisation de la gare de Dijon-Ville prévoit de mettre en place des ascenseurs et des rampes mécaniques d'accès aux quais ainsi que la couverture de ces derniers. Il apporte d'importantes améliorations pour les personnes handicapées, ainsi que pour celles, nombreuses, voyageant avec des bagages. D'un grand intérêt pour la clientèle de notre ville, ce projet aurait pu, jusqu'à un passé récent, être financé à l'aide d'un emprunt effectué par la municipalité, le remboursement étant réalisé par les produits d'une surtaxe locale temporaire sur les billets. Or, avec ce transfert à RFF, il apparaît que la SNCF-transporteur ne peut plus utiliser cette méthode pour moderniser des installations qui ne lui appartiennent plus. Il est, par ailleurs, peu probable que les possibilités financières de RFF lui permettent d'assurer lui-même ce financement dans des délais raisonnables. Ce cas de figure n'étant probablement pas isolé, il lui demande quelles mesures pourraient être prises pour permettre à la SNCF d'envisager à nouveau un tel financement pour ce type d'aménagements.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'inscrit dans un objectif de développement du transport ferroviaire, en permettant à la SNCF, désendettée et libérée du poids du financement des infrastructures, de se mobiliser pour mieux satisfaire sa clientèle. Si la répartition des biens entre les deux établissements publics que sont RFF et la SNCF crée une situation nouvelle, qui peut nécessiter, dans certains cas, un examen attentif, les difficultés en résultant ne peuvent être que très momentanées et doivent être rapidement résolues. En aucun cas, il ne saurait être prétexté de la création de RFF pour abandonner l'amélioration des installations destinées aux voyageurs dans les gares. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement veillera à ce que les deux établissements publics concernés, en liaison avec les partenaires intéressés, trouvent les accords nécessaires pour mener à bien ce type d'amélioration. Le Gouvernement compte rapidement soumettre une « réforme de la réforme » au Parlement afin notamment de renforcer l'unicité du service public ferroviaire. La concertation qu'il mène actuellement permet de créer les conditions pour y parvenir.

Données clés

Auteur : [M. Robert Poujade](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2176

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2625

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2518